



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier

SONT ABSENTES :

M^{me} Chantal Riopel, conseillère
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

2022-11-333

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022 – ADOPTION

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 14 novembre 2022 en y apportant la modification suivante :

RETIRER le point suivant :

7.1.13 Conseillère en communication – Service des communications –
Embauche

AJOUTER le point suivant :

7.5.4 Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate
Noeuvembre – Déclaration et soutien financier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 2 novembre 2022 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport des permis de construction – Octobre 2022

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 43, rue des Colibris – Recommandation 72 CCU 22
- 6.2 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 391, rue de la Visitation – Recommandation 73 CCU 22
- 6.3 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 2091, rue de la Visitation – Recommandation 74 CCU 22
- 6.4 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 2900 à 2902, rue de la Visitation – Recommandation 75 CCU 22
- 6.5 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 1061, rue de la Visitation – Recommandation 76 CCU 22
- 6.6 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 600 à 630, boulevard L'Assomption Ouest – Recommandation 79 CCU 22
- 6.7 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 205 à 235, 705 à 725, 805 à 835 et 905 à 935, rue Flavie-Poirier – Recommandation 80 CCU 22
- 6.8 Demande de certificat d'autorisation (PIIA) – 500 à 600, rue Flavie-Poirier – Recommandation 81 CCU 22

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

- 7.1.1 Rapport des dépenses – Période du 20 octobre au 9 novembre 2022 – Approbation
- 7.1.2 Calendrier des séances du conseil – Année 2023 – Adoption
- 7.1.3 Coordonnatrice des ressources humaines – Fin de la période de probation
- 7.1.4 Agente de service client (secrétaire-réceptionniste) – Service des communications – Fin de la période de probation
- 7.1.5 Conseillère à la paie (technicienne comptable à la paie) – Service des finances – Fin de la période de probation

- 7.1.6 Journalier d'entretien régulier à temps partiel – Division parcs et espaces verts au Service des loisirs, parcs et communauté – Embauche
 - 7.1.7 Entente Ville de Saint-Charles-Borromée et 9091-3583 Québec inc. – Place des générations
 - 7.1.8 Modification au règlement 2169-1-2020 – Approbation et précisions
 - 7.1.9 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 993 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2022 (ouverture des soumissions 15 novembre 2022)
 - 7.1.10 Dépôts du relevé et mises à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 7.1.11 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des membres – Renouvellement de mandats
 - 7.1.12 États comparatifs des revenus et des dépenses – Dépôt
 - 7.1.13 Conseillère en communication – Service des communications – Embauche
- 7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES**
- 7.2.1 Schéma révisé de couverture de risque en incendie révisé de la MRC de Joliette – Plan de mise en œuvre – Approbation
- 7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
- 7.3.1 Produits chimiques – Regroupement d'achats 2023 – Octroi de contrat
 - 7.3.2 Services professionnels – Déplacement de la piste multifonctionnelle et construction de noues – Chemin du Golf Est
- 7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ**
- 7.4.1 Bibliothèque Rina-Lasnier – Budget 2023 – Approbation
 - 7.4.2 Maison et jardins Antoine-Lacombe – Projet art numérique – Approbation
 - 7.4.3 Salon des métiers d'art 2022 – Demande de soutien financier
- 7.5 REQUÊTES**
- 7.5.1 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – 30^e brunch-bénéfice annuel – Demande de soutien participatif – Autorisation
 - 7.5.2 Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL) – Formation IPAD – Demande de soutien
 - 7.5.3 Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) – La Guignolée 2022 – Octroi de soutien financier

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 Refonte des règlements d'urbanisme – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.2 Règlement 2135-1-2019 – Modifiant le règlement 2135-2019 sur le traitement des élus municipaux – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.3 Règlement 2219-2022 – Modifiant le règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.4 Règlement 2220-2022 – Modifiant le règlement 2050-2015 sur la gestion des matières résiduelles – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL

8.4.1 Règlement 2217-2022 – Modifiant le règlement 2130-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2022-11-334

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022 – ADOPTION

ATTENDU que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 2 novembre 2022 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la tenue de celles-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 2 novembre 2022, tel qu'ils ont été rédigés, et les faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le président de la séance, monsieur le maire, Robert Bibeau, invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

Aucune question n'a été posée.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le conseil prend acte du dépôt des documents suivants, à savoir :

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois d'octobre 2022.

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2022-11-335

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 43, RUE DES COLIBRIS – RECOMMANDATION 72 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**72 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux de construction au 43, rue des Colibris (lot numéro 5 955 528) par madame Mélissa Foucault et monsieur Jonathan Henri, conformément aux plans 12-64364 déposés par Dessins Drummond et datés du 20 juillet 2022 (**72 CCU 22**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2022-11-336

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 391, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 73 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**73 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux de rénovation et d'affichage au 391, rue de la Visitation (lot numéro 4 560 876) par la société « Gestion JEBIJ inc. », conformément aux plans 015 déposés par Exoric et datés du 9 juillet et du 4 octobre 2022 (**73 CCU 22**) à la condition que les plans soient bonifiés en indiquant clairement les matériaux et les

couleurs, qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux et que celui-ci soit réalisé en collaboration avec la Ville lors des travaux de réfection de la rue de la Visitation et du réaménagement de l'intersection de la rue Saint-Isidore, plus particulièrement par la reconfiguration de l'entrée charretière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2022-11-337

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 2091, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 74 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**74 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux d'affichage au 2091, rue de la Visitation (lot numéro 5 235 843) par madame Suzie Asselin, conformément au plan déposé par Enseignes Amtech Signature et daté du 25 août 2022 (**74 CCU 22**) à la condition qu'un plan d'aménagement paysager d'un rayon minimal d'un mètre à la base de l'enseigne soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2022-11-338

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 2900 À 2902, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 75 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**75 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux d'agrandissement au 2900 à 2902, rue de la Visitation (lot numéro 4 563 702) par madame Isabelle McDonald et monsieur Dany St-Amour, conformément aux plans 22-1402 déposés par Consultech DL et datés du 13 septembre 2022 (**75 CCU 22**).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2022-11-339

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 1061, RUE DE LA VISITATION – RECOMMANDATION 76 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**76 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux d'affichage au numéro 1061, rue de la Visitation (lot numéro 6 150 275) par la société « Bertrand Simard et Associés inc. », conformément au plan déposé par Enseignes Amtech Signature et daté du 17 octobre 2022 (**76 CCU 22**) à la condition qu'un plan d'aménagement paysager d'un rayon minimal d'un mètre à la base de l'enseigne soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux et que l'implantation soit validée afin que l'enseigne se trouve entièrement sur la propriété privée et en respect des normes d'implantation prescrite au règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.6
2022-11-340

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 600 À 630, BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST – RECOMMANDATION 79 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**79 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux de construction au 600 à 630, boulevard L'Assomption Ouest (lots numéros 6 192 344 à 6 192 347) par les sociétés « Franpera Patrimoine inc. », « Comax Immobilier S.E.N.C. », « Immeuble IDG inc. » et « Gestion Isalek S.E.N.C. », conformément aux plans 22-006 déposés par Xavier Pharand, architecte et datés du 24 octobre 2022 (**79 CCU 22**) à la condition qu'un plan d'aménagement paysager soit préalablement déposé et réalisé en même temps que les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.7
2022-11-341

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 205 À 235, 705 À 725, 805 À 835 ET 905 À 935, RUE FLAVIE-POIRIER – RECOMMANDATION 80 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**80 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les modifications proposées aux travaux de construction au 205 à 235, 705 à 725, 805 à 835 et 905 à 935, rue Flavie-Poirier (lots numéros 6 448 022 à 6 448 026 et 6 448 104 à 6 448 106) par la société « 9191-2352 Québec inc. », conformément aux plans 20-007 déposés par Alain Richer, architecte et datés du 24 octobre 2022 (**80 CCU 22**); et

PROPOSER au demandeur de présenter une variation dans les couleurs des revêtements des façades arrière des bâtiments afin d'éviter de grands murs monochromes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.8
2022-11-342

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (PIIA) – 500 À 600, RUE FLAVIE-POIRIER – RECOMMANDATION 81 CCU 22

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**81 CCU 22**), lors de la réunion du 2 novembre 2022, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCEPTER les travaux de construction au 500 à 600, rue Flavie-Poirier (lots numéros 6 526 634, 6 526 639 et 6 526 645) par la société « 9191-2352 Québec inc. », conformément aux plans 20-007P13, 20-007P14 et 20-007P15 déposés par Alain Richer, architecte et datés du 24 octobre 2022 (**81 CCU 22**) à la condition que des plans d'aménagement paysager différents pour chacun des immeubles soient préalablement déposés et réalisés en même temps que les travaux et que les immeubles présentent des variations dans les couleurs d'un ou de plusieurs matériaux des façades d'un bâtiment à l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1

2022-11-343

RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 20 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE 2022 – APPROBATION

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 20 octobre 2022 au 9 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2

2022-11-344

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – ANNÉE 2023 – ADOPTION

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal ont établi le calendrier de leurs séances ordinaires pour l'année 2023, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

FIXER les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du conseil à l'hôtel de ville, situé au 370, rue de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 4P3, pour la prochaine année :

Lundi 16 janvier	Lundi 17 juillet
Lundi 6 février	Lundi 21 août
Lundi 27 février	Lundi 11 septembre
Lundi 20 mars	Lundi 2 octobre
Lundi 17 avril	Lundi 30 octobre
Lundi 1 ^{er} mai	Lundi 20 novembre
Lundi 29 mai	Lundi 11 décembre
Lundi 19 juin	Jeudi 14 décembre

FIXER l'heure de ces séances à 20 h, sauf celle du jeudi 14 décembre 2023 qui se tiendra à 18 h; et

MANDATER le greffier afin de faire publier l'avis requis par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2022-11-345

COORDONNATRICE DES RESSOURCES HUMAINES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à la nomination de madame Pascale Aubin au poste de coordonnatrice des ressources humaines, tel qu'en fait foi la résolution 2022-03-077; et

ATTENDU le rapport d'évaluation complété par le directeur général, lequel est joint au sommaire décisionnel DG-22-17.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER la nomination de madame Pascale Aubin au poste de coordonnatrice des ressources humaines en date du 2 novembre 2022, cette dernière ayant réussi sa période de probation conformément à la *Politique administrative et salariale de cadre* (P04-2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2022-11-346

AGENTE DE SERVICE CLIENT (SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE) – SERVICE DES COMMUNICATIONS – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'embauche de madame Isabelle Poitras, le 16 mai 2022, au poste de secrétaire-réceptionniste au Service des communications, tel qu'en fait foi la résolution 2022-05-123; et

ATTENDU le rapport d'évaluation complété par sa supérieure, lequel est joint au sommaire décisionnel COM-22-08.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER la nomination de madame Isabelle Poitras au poste d'agente de service client (secrétaire-réceptionniste) au Service des communications, en date du 10 novembre 2022, cette dernière ayant réussi sa période de probation conformément à la nouvelle convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2022-11-347

CONSEILLÈRE À LA PAIE (TECHNICIENNE COMPTABLE À LA PAIE) – SERVICE DES FINANCES – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'embauche de madame Cassandra Cloutier, le 16 mai 2022, au poste de technicienne comptable à la paie, au Service des finances, tel qu'en fait foi la résolution 2022-05-124; et

ATTENDU le rapport d'évaluation complété par son supérieur, lequel est joint au sommaire décisionnel SF-22-06.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

CONFIRMER la nomination de madame Cassandra Cloutier au poste de conseillère à la paie (technicienne comptable à la paie) au Service des finances, en date du 9 novembre 2022, cette dernière ayant réussi sa période de probation conformément à la nouvelle convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2022-11-348

JOURNALIER D'ENTRETIEN RÉGULIER À TEMPS PARTIEL – DIVISION PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE DES LOISIRS, PARCS ET COMMUNAUTÉ – EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel DGA-22-17, préparé par le directeur général adjoint, recommandant l'embauche d'un journalier d'entretien régulier à temps partiel à la division des parcs et espaces verts au Service des loisirs, parcs et communauté;

ATTENDU que ces postes ont été soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées au sommaire décisionnel à l'effet de retenir la candidature de monsieur Pierre-Hugues Marsolais, afin de pourvoir un poste de journalier d'entretien, poste régulier à temps partiel; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER monsieur Pierre-Hugues Marsolais, en date du 15 novembre 2022, afin de pourvoir un poste de journalier d'entretien, poste régulier à temps partiel à la division des parcs et espaces verts au Service des loisirs, parcs et communauté et que ses autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur, et ce, à compter de la date des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2022-11-349

**ENTENTE VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE ET 9091-3583 QUÉBEC INC. –
PLACE DES GÉNÉRATIONS**

ATTENDU que dans le cadre de l'élaboration du projet de réfection de la rue de La Visitation, il a été prévu l'aménagement d'une placette publique (Place des générations) au coin nord-ouest de l'intersection de la rue de la Visitation et du chemin du Golf Ouest;

ATTENDU que cette placette va être aménagée sur le terrain privé du complexe commercial situé à cet endroit; et

ATTENDU qu'un accord de principe est intervenu entre la Ville et le propriétaire quant à la réalisation de ce projet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et 9091-3583 Québec inc. relativement à la réalisation de la placette publique (Place des générations) au coin nord-ouest de l'intersection de la rue de la Visitation et le chemin du Golf Ouest lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8
2022-11-350

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2169-1-2020 – APPROBATION ET PRÉCISIONS

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement 2169-2020 par lequel sont décrétés une dépense ainsi qu'un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation;

ATTENDU que ce règlement a reçu une approbation ministérielle pour un montant de 12 614 260 \$ incluant, sous réserve de l'article 6 dudit règlement, des coûts

directs de 9 658 423 \$, des imprévus de 965 842 \$, des frais contingents de 905 477 \$, des frais de financement de 509 472 \$ et des taxes nettes de 575 046 \$ tel qu'en fait foi la correspondance reçue à cet égard en date du 3 décembre 2020;

ATTENDU que ce règlement a fait l'objet d'une modification afin que le conseil décrète des travaux non prévus au concept original, révisé l'estimation des coûts et augmente le montant de l'emprunt tel qu'en fait foi le règlement 2169-1-2020;

ATTENDU que le règlement 2169-1-2020 a été soumis pour approbation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH); et

ATTENDU qu'en cours d'analyse, il est demandé au conseil que soit modifié le règlement 2169-1-2020 afin de remplacer la référence au montant original de l'emprunt de 13 665 500 \$ par 12 614 260 \$ afin que celui-ci concorde avec l'emprunt autorisé par le ministre.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

REPLACER, dans le projet de règlement 2169-1-2020, le montant de 13 665 500 \$ dans le premier attendu de celui-ci ainsi qu'aux articles 1, 3 et 4 par le montant 12 614 260 \$ afin d'assurer la concordance avec la lettre d'approbation ministérielle reçue et datée du 3 décembre 2020; et

TRANSMETTRE à la personne responsable de l'étude de ce projet de règlement au MAMH ladite résolution afin de permettre que soit complétée l'analyse du dossier en vue de l'obtention de l'approbation ministérielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9
2022-11-351

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 9 993 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 NOVEMBRE 2022 (OUVERTURE DES SOUMISSIONS 15 NOVEMBRE 2022)

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 993 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
1025-2010	62 000 \$
983-2008	118 500 \$
1005-2009	1 125 400 \$
1056-2012	149 800 \$
2044-2015	1 331 400 \$
2045-2015	398 600 \$
2045-2015	587 800 \$
1094-2013	835 500 \$
2036-2015	715 600 \$
2204-2022	111 100 \$
2168-2020	838 000 \$
2168-2020	1 930 000 \$
2168-2020	1 232 000 \$
2184-2021	284 500 \$
922-2005	272 800 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; et

ATTENDU que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1025-2010, 983-2008, 1005-2009, 2044-2015, 2045-2015, 1094-2013, 2036-2015, 2168-2020 et 2184-2021, la Ville de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
179, RUE SAINT-PIERRE SUD
JOLIETTE, QC
J6E 5Z1
8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier ou le trésorier. La Ville de Saint-Charles-Borromée, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1025-2010, 983-2008, 1005-2009, 2044-2015, 2045-2015, 1094-2013, 2036-2015, 2168-2020 et 2184-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.10
2022-11-352

DÉPÔT DU RELEVÉ ET MISES À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU que la *Loi sur les élections et les référendums* obligent tous les élus municipaux à mettre à jour leur déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours de la proclamation de leur élection; et

ATTENDU que tous les membres du conseil ont satisfait à cette obligation.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires mises à jour conformément aux dispositions de la loi de tous les membres du conseil; et

PRENDRE acte du relevé préparé par le greffier tel que le requiert la loi et de mandater celui-ci afin de communiquer ledit relevé au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.11
2022-11-353

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION DES MEMBRES –
RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 2095-2017* constituant le *Comité consultatif d'urbanisme*; et

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Bélair a manifesté ne plus vouloir poursuivre son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUVELER le mandat de monsieur Carol Legault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans; et

MANDATER les services administratifs afin de faire parvenir une lettre de remerciement à monsieur Michel Bélair pour le remercier de son implication au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.12
2022-11-354

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES – DÉPÔT

ATTENDU que le trésorier a l'obligation de produire au conseil les états comparatifs des revenus et des dépenses (prévisions et réalisations) afin d'enclencher le processus d'adoption du prochain budget de fonctionnement 2023; et

ATTENDU le dépôt de ces deux états comparatifs.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses réalisés en date du 30 septembre 2022 et celui des prévisions en date du 14 novembre 2022 préparés par monsieur Yannick Roy, directeur et trésorier du Service des finances, lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1

2022-11-355

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE JOLIETTE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – APPROBATION

ATTENDU que les membres du conseil de la Ville de Saint-Charles-Borromée ont pris connaissance du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette, notamment du plan de mise en œuvre;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chaque municipalité ou ville doit s'engager à réaliser le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Joliette; et

ATTENDU que les membres du conseil sont en accord avec les actions proposées dans ledit schéma et s'engagent à les réaliser afin de s'assurer d'atteindre les objectifs fixés.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette;

ACCEPTER le plan de mise en œuvre pour le territoire de Saint-Charles-Borromée découlant de ce dernier; et

CONFIRMER à la MRC de Joliette l'engagement de la Ville à réaliser les actions spécifiques inscrites pour sa Ville, et ce, en respectant les conditions de mise en œuvre comme indiqué dans le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1

2022-11-356

PRODUITS CHIMIQUES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2023 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achat Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;

ATTENDU que les municipalités ou régies d'aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d'appel d'offres et que la Ville de L'Assomption a assumé ce rôle pour l'année 2023 (résolution numéro 2022-06-178, adoptée par le conseil municipal de la Ville le 20 juin 2022);

CONSIDÉRANT les recommandations formulées au rapport préparé par monsieur Jean-Luc Léonard, chef de division à l'approvisionnement/service techniques et de l'environnement Ville de L'Assomption, daté du 3 novembre 2022, quant à l'octroi des contrats et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER les contrats ci-après aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres public SA21-9048 pour la fourniture de produits chimiques 2023 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées comme suit :

Produit	Fournisseur	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant approx. (taxes incluses)
A2 SULFATE D'ALUMINIUM 48.8 %	Solutions Canada inc. (KEMIRA)	183 000 kgl	0.323 \$ / kgl	67 960,58 \$
B1.11 POLYMÈRE-EAU POTABLE	Nouvelle Technologie inc. (TEKNO)	700 kg	8.700 \$ / kg	7 002,00 \$
F1.2 CHLORE GAZEUX	Brenntag Canada inc. (BRENNTAG)	5 800 kg	5.650 \$ / kg	37 677,71 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2
2022-11-357

SERVICES PROFESSIONNELS – DÉPLACEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE ET CONSTRUCTION DE NOUES – CHEMIN DU GOLF EST

ATTENDU que TRIAM réalise actuellement la première phase du projet Floresta (immeubles à logements) sur le chemin du Golf Est;

ATTENDU que pour se faire la piste multifonctionnelle doit être déplacée dans l'emprise de rue tel qu'il appert des plans approuvés par le conseil municipal conformément aux dispositions du règlement sur les PIIA;

ATTENDU le bail emphytéotique qui lie actuellement les parties lequel prévoit les obligations de ces dernières quant au déplacement de ce sentier; et

ATTENDU les discussions intervenues entre les parties à l'effet que la Ville prenne en charge la réalisation de ces travaux selon une répartition des coûts à être finalisée.

Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU DE :

MANDATER le Groupe Laurence afin de réaliser les plans et devis pour le déplacement de la piste multifonctionnelle longeant le chemin du Golf Est et la sécurisation de la portion à déplacer pour un montant de 42 200 \$, plus taxes, aux taux horaires présentés dans l'offre de services datée du 24 octobre 2022 et que cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1

2022-11-358

BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – BUDGET 2023 – APPROBATION

ATTENDU la réception des prévisions budgétaires 2023 de la Bibliothèque Rina-Lasnier; et

ATTENDU le sommaire décisionnel DGA-22-15 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le budget 2023 de la Bibliothèque Rina-Lasnier en réitérant l'importance de mettre un plan d'action en place pour rendre plus disponible (proximité) les services offerts aux Charloises et Charlois suivant les recommandations contenues au sommaire décisionnel DGA-22-15; et

SOLLICITER une rencontre avec la direction de la bibliothèque afin de discuter des orientations en matière de desserte et développement des activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.2

2022-11-359

PROJET ART NUMÉRIQUE – PARTENARIAT CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE – APPROBATION

ATTENDU que lors de la planification et de l'élaboration du Projet art numérique avec Maison et jardins Antoine-Lacombe, l'un des principaux objectifs à atteindre était relié au financement;

ATTENDU les démarches entreprises à cet égard notamment auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière; et

ATTENDU la réponse favorable reçue de la part de cette dernière (90 000 \$ avec plan de visibilité sur 4 ans) et le sommaire décisionnel DGA-22-18.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à y apporter des modifications mineures au besoin;

AUTORISER monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette convention; et

CONSIDÉRER la recommandation relative à l'investissement de la Ville dans le projet lors de la préparation budgétaire 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4.3
2022-11-360

SALON DES MÉTIERS D'ART 2022 – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la demande de soutien concernant la présentation de la 23^e édition du Salon des métiers d'art de Lanaudière 2022 qui se tiendra au Centre André-Hénault du 16 au 19 novembre 2022 et l'analyse faite par les services municipaux tel qu'en fait foi le sommaire DGA-22-19.

Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

ACCORDER une aide financière de 2 800 \$ à titre de partenaire platine de la 23^e édition du Salon des métiers d'art de Lanaudière 2022 qui se tiendra au Centre André-Hénault du 16 au 19 novembre 2022 en sus du support technique pour la préparation du site, la location du centre et la surveillance (estimé à près de 6 000 \$); et

MANDATER le personnel du Service des loisirs, parcs et communauté afin de conclure obligatoirement une entente de partenariat pour la présentation des prochaines éditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1
2022-11-361

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN – 30E BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL – DEMANDE DE SOUTIEN PARTICIPATIF – AUTORISATION

ATTENDU la correspondance datée du 3 octobre 2022 de la part de Me David Couturier, président d'honneur de la 30^e édition du brunch-bénéfice du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui aura lieu le 20 novembre 2022, et invitant la Ville à soutenir la tenue de cet événement;

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et la tenue d'un tel événement; et

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget à cet effet.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 300 \$ au Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, à titre d'aide financière afin d'encourager les objectifs poursuivis par cet organisme et la tenue de leur brunch-bénéfice annuel et assumer le coût pour l'achat des billets des membres du conseil qui sont disponibles pour y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2
2022-11-362

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LANAUDIÈRE (APHVL) – FORMATION IPAD – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU la demande formulée par madame Anne-Marie Gagné, coordonnatrice par intérim de l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, requérant un soutien financier de la part de la Ville, sous forme de gratuité pour l'utilisation d'une salle pour cinq rencontres de trois heures avant la période des Fêtes au Centre Alain-Pagé, pour la tenue d'une formation IPAD donnée à leurs membres; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ACCORDER un soutien à l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière sous forme de gratuité (525 \$) pour l'utilisation d'un local pour la tenue d'une formation IPAD donnée à leurs membres (cinq rencontres de trois heures) au Centre Alain-Pagé, sous réserve de la disponibilité d'un local et que celui-ci assume les frais techniques requis selon les besoins exprimés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3
2022-11-363

**SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE JOLIETTE (CONFÉRENCE DU CHRIST-ROI) – LA
GUIGNOLÉE 2022 – OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée désire témoigner sa solidarité à la Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) et contribuer à la poursuite de ses objectifs, plus particulièrement durant la période des fêtes dans le cadre de la Guignolée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 2 500 \$ à la Saint-Vincent-de-Paul de Joliette (conférence du Christ-Roi) à titre de soutien financier afin de contribuer à aider les personnes et familles dans le besoin en permettant la distribution de bons alimentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.4
2022-11-364

**JOURNÉE DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE
NOEUVEMBRE – DÉCLARATION ET SOUTIEN FINANCIER**

ATTENDU qu'annuellement 4 600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la

sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Ville de Saint-Charles-Borromée au dépistage du cancer de la prostate; et

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

DÉCLARER le 19 novembre comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre à Saint-Charles-Borromée »; et

ACHETER huit (8) nœuds de bienfaisance PROCURE à titre de soutien financier afin de lutter contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

RÉGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

**8.2.1
DÉPÔT**

REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Madame la conseillère Louise Savignac donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, les règlements d'urbanisme portant les numéros suivants seront présentés pour adoption :

- n° 2206-2022 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- n° 2207-2022 « Règlement de zonage »
- n° 2208-2022 « Règlement de lotissement »
- n° 2209-2022 « Règlement de construction »
- n° 2210-2022 « Règlement de permis et certificats »
- n° 2211-2022 « Règlement de conditions d'émission de permis de construction »
- n° 2212-2022 « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) »
- n° 2213-2022 « Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) »

Ces règlements auront pour objet d'adopter de nouveaux règlements d'urbanisme pour l'ensemble du territoire.

Une dispense de lecture desdits règlements est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption puisque des copies de ceux-ci ont été remises aux membres du Conseil préalablement à la tenue de la présente séance, le tout conformément à la loi.

8.2.2
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2135-1-2019 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2135-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2135-1-2019 modifiant le règlement 2135-1-2019 sur le traitement des élus municipaux.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement 2135-2019 sur le traitement des élus municipaux afin de plafonner l'indexation de la rémunération pour l'année 2023 suivant la décision du conseil tel qu'elle apparaît à la résolution 2022-10-316.

Soyez avisés que le projet de Règlement 2135-1-2019 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.3
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2219-2022 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-1996 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Robert Groulx, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2219-2022 modifiant le règlement 726-1996 concernant la circulation et le stationnement.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement 726-1996 afin d'y intégrer les recommandations du Comité de circulation tenue le 17 octobre 2022.

Soyez avisés que le projet de Règlement 2219-2022 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.2.4
DÉPÔT

RÈGLEMENT 2220-2022 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2050-2015 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le Règlement 2220-2022 modifiant le règlement 2050-2015 sur la gestion des matières résiduelles.

Ce projet de règlement a pour objet de limiter le nombre de bacs (brun) à deux pour chaque unité de logement résidentielle ou pour chaque unité abritant un ICI pour la disposition des matières putrescibles.

Soyez avisés que le projet de Règlement 2220-2022 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation.

8.3

SECOND PROJET – ADOPTION

8.4

RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1
2022-11-365

RÈGLEMENT 2217-2022 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2130-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ADOPTION

ATTENDU que le conseil a enclenché le processus de modification du règlement 2130-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville lors de la séance du 3 octobre 2022; et

ATTENDU que l'objet de cette modification réglementaire est de modifier le processus contractuel pour les contrats octroyé de gré à gré de 25 000 \$ à 100 000 \$ de façon à rehausser le montant de 100 000 \$ au seuil décréter par voie réglementaire par le gouvernement lequel est fixé à 121 200 \$ et faire de même pour le processus contractuel pour les contrats octroyés par appel d'offres publics en conséquence (dépense de 121 200 \$ et plus).

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le règlement 2217-2022 modifiant le règlement 2130-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Charles-Borromée tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi, 12 décembre 2022.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 26.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier